

Numéro thématique – Journée mondiale sans tabac, 31 mai 2011*Special issue – World No Tobacco Day, 31 May 2011*p.229 **Éditorial / Editorial**p.230 **Sommaire détaillé / Table of contents**

Coordination du numéro / *Coordination of the issue*: Pierre-Yves Bello, Direction générale de la santé, Paris, France et Judith Benrekassa, Institut de veille sanitaire, Saint-Maurice, France. Remerciements, pour ses précieux conseils, à Catherine Hill, Institut Gustave Roussy, Villejuif, France.

Éditorial / Editorial

Claude Evin,
Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

La lutte antitabac nécessite une vigilance permanente. S'il fallait s'en convaincre, la publication de ce numéro spécial du Bulletin épidémiologique hebdomadaire nous le rappellerait. Nous assistons en effet, en France, au cours des dernières années, à une augmentation du tabagisme alors qu'il était en baisse depuis plus de vingt ans. Le Baromètre santé 2010 (F. Beck et coll.) nous donne ici des chiffres éloquentes, notamment concernant la part des fumeurs quotidiens et l'augmentation de la consommation chez les femmes. Les effets de la consommation de tabac sont pourtant connus ! G. Dubois rappelle à juste raison que le tabac est la première cause évitable de décès dans le monde, et que l'aide à l'arrêt du tabac est la mesure qui a les meilleurs résultats sur la santé pour la dépense investie. D. Thomas précise d'ailleurs que le sevrage tabagique peut notamment apporter un bénéfice cardiovasculaire rapide et très important, aussi bien en prévention primaire que secondaire.

Si la réduction de la consommation de tabac présente un intérêt de santé publique évident pour prévenir les effets du tabagisme sur le fumeur actif, la protection contre le tabagisme passif n'en est pas moins importante. Certaines prises de position répétées et médiatisées remettant en cause la dangerosité du tabagisme passif ont pu jeter le trouble. L'article de C. Hill permet ici d'en rappeler les enjeux. Les résultats certains des différentes études sur la question font bien apparaître que le tabagisme passif augmente le risque de cardiopathie ischémique et que le risque de cancer du poumon est plus élevé chez les non-fumeuses exposées au tabagisme de leur conjoint que chez les non-fumeuses non exposées. S'il est difficile d'établir une appréciation chiffrée de la mortalité attribuable au tabagisme passif, ses effets, notamment sur les travailleurs précédemment exposés dans les bars et restaurants, sont suffisamment démontrés pour que notre vigilance à faire respecter la réglementation en la matière soit maintenue.

L'application de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif doit en effet être aujourd'hui considérée comme un véritable défi de santé publique. Si le décret de novembre 2006 a permis de réellement mettre en œuvre les intentions du législateur de 1991, l'ingéniosité de gérants d'établissements tendant à contourner la loi et le règlement risque de mettre à bas la volonté protectrice de la santé. La recrudescence de terrasses entièrement fermées ou, pour donner l'illusion d'une ouverture sur l'extérieur, de terrasses entourées de plastique transparent, expose les clients amenés à les fréquenter et les employés qui y travaillent à une pollution importante. Les mesures réalisées par l'association « Les Droits des non-fumeurs » dans ces terrasses sont particulièrement éloquentes, de même que les mesures effectuées dans les bars à chicha où la concentration de monoxyde de carbone dépasse largement le seuil de dangerosité fixé par l'Union européenne.

En interdisant la publicité directe et indirecte, la loi de 1991 a donné un coup d'arrêt aux messages tendant à montrer le tabac sous un jour attrayant pour le consommateur. Il n'était en effet pas possible de conduire des actions tendant à stigmatiser la consommation de tabac et en même temps d'accepter que des messages vantant ce produit soient largement diffusés. De nouvelles mesures tendant à réduire cet attrait du tabac devraient aujourd'hui être mises en œuvre. C'est ainsi que le paquet standardisé ne comportant plus aucun signe publicitaire permettrait de supprimer la fonction de communication que remplit la couleur ou le logo sur un paquet de cigarettes. L'étude de K. Gallopel-Morvan et coll. montre combien le paquet standardisé réduit l'attractivité des produits du tabac et peut constituer un moyen efficace de lutte contre le tabagisme.

La France a été à la pointe de la lutte anti-tabac grâce aux lois de 1976 et de 1991. Elle a été le premier pays des anciens États-membres de l'Union européenne à ratifier la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT) de l'Organisation mondiale de la santé. Nous devons aujourd'hui reprendre l'initiative. La lutte contre le tabagisme est un combat permanent qui ne souffre aucun répit tant l'enjeu de santé publique qu'il sous-tend est déterminant. Ce combat nécessite que les actions de sensibilisation aux effets nocifs du tabac soient sans cesse renouvelées et que de nouvelles mesures viennent adapter cette lutte à l'évolution des comportements.